



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1724 ET 1725

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 6 novembre 2023, les règlements suivants :

- Règlement numéro 1724 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1696 créant une réserve financière pour la vidange des bassins d'épuration des eaux usées et la disposition des boues, et ce, afin d'augmenter le montant maximal projeté de cette réserve financière** ».
- Règlement numéro 1725 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1673 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour y remplacer notamment la liste des fonctionnaires ayant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats** ».

Le règlement numéro 1724 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et le règlement numéro 1725 entre en vigueur le jour de sa publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 15 novembre 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville